

### DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Je soussigné, en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la « soumission ») à :

\_\_\_\_\_

(Nom et titre du destinataire de la soumission)

pour :

\_\_\_\_\_

(Nom et numéro du projet de la soumission)

suite à l'appel d'offres (ci-après l' « appel d'offres ») lancé par :

\_\_\_\_\_

la Ville de Disraeli

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

Je déclare au nom de \_\_\_\_\_ que :

(Nom du soumissionnaire [ci-après le « soumissionnaire »])

1. j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
2. je sais que la soumission ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
3. je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
4. je suis autorisé par le soumissionnaire, à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
5. toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire, à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;

**Politique de gestion contractuelle**

## Annexe 2

- 
6. aux fins de la présente déclaration et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot « concurrents » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire :
- a. qui a été invité par l'appel d'offres à présenter une soumission;
  - b. qui pourrait éventuellement présenter une soumission suite à l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, ses habiletés ou son expérience.
7. le soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes)
- a. qu'il a établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent;
  - b. qu'il a établi la présente soumission après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements.
8. sans limiter la généralité de ce qui précède à l'article 7 a ou b, le soumissionnaire déclare qu'il n'y a pas eu de communication, de collusion, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement :
- a. aux prix;
  - b. aux méthodes, facteurs ou formules pour établir les prix;
  - c. à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
  - d. à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres à l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué conformément à l'article 7 b ci-dessus.
9. en plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par la Ville de Disraeli ou spécifiquement divulgués conformément à l'article 7 b ci-dessus;
10. les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes, soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions, soit lors de l'octroi du contrat, à moins d'être requis de le faire par la loi et d'être requis de le divulguer conformément à l'alinéa 8 b;
11. le soumissionnaire déclare qu'à sa connaissance et après vérification sérieuse, qu'aucune tentative d'influence, manœuvre d'influence ou pression indue ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment, par lui, un de ses employés, dirigeant, administrateur ou actionnaire et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier sa soumission

**Politique de gestion contractuelle**

12. le soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes :

a. qu'il n'a personnellement, ni aucun de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants, de liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la Ville;

b. qu'il a personnellement ou par le biais de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants et/ou employés suivants de la Ville;

Noms	Nature du lien ou de l'intérêt

\_\_\_\_\_  
 (Nom et signature de la personne autorisée par le soumissionnaire)

\_\_\_\_\_  
 (Titre)

\_\_\_\_\_  
 (Date)

Assermenté devant moi à \_\_\_\_\_

Ce \_\_\_<sup>ième</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_

\_\_\_\_\_  
 Commissaire à l'assermentation pour le district  
 de : \_\_\_\_\_